



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 31 MAI 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M MICHEL CLICHE, MAIRE.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Claire Paquet, Mathilde Lévesque, Nicole Therrien, Nancy Gosselin, Chantal Mélançon, Michel Cliche maire ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté .

### 2. ORDRE DU JOUR

2023-05-17

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Ouverture des soumissions de déneigement;
4. Octroi du mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage-Volet II (Acquisition de bacs-matières organiques) Pour la municipalité de Clerval;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.

Adoptée

### 3. OUVERTURE DES SOUMISSIONS DE DÉNEIGEMENT ;

2023-05-18

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Gaétan St-Jean, de procéder à l'ouverture des soumissions reçu concernant le contrat de déneigement du secteur Clerval.

Adoptée



2023-05-19

**8. OCTROI DU MANDAT À LA MRC D'ABITIBI OUEST POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE- VOLET II (ACQUISITION DE BACS-MATIÈRES ORGANIQUES) POUR LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Clerval a compétence dans le domaine de la collecte des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** le projet de la municipalité de Clerval de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Clerval envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

**CONSIDÉRANT** les discussions que la municipalité de Clerval a avec, notamment, les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest aux fins de convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, il est opportun de requérir de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle produise et dépose, pour et au bénéfice de la municipalité de Clerval, une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC-Volet II ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Claire Paquet Appuyé par Chantal Mélançon et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Clerval autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à déposer, pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;

**QUE** la municipalité de Clerval confirme le nombre de bacs résidentiels requis et inscrits dans le tableau en annexe, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente que la municipalité de Clerval s'engage à communiquer à la MRC d'Abitibi-Ouest sur demande ;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Abitibi-Ouest ;



**QUE** la présente résolution soit effective à compter du moment où la MRC d'Abitibi-Ouest aura accepté le mandat par résolution de son conseil.

Adoptée

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2023-05-20

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nicole Therrien à 19h11.

  
Stéphanie Côté  
Directrice générale

  
Michel Cliche  
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval